



Assemblée générale

Distr. générale
7 juin 2017

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente-cinquième session

6-23 juin 2017

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent
l'attention du Conseil**

Exposé écrit* présenté conjointement par l'Association Bharathi Centre Culturel Franco-Tamoul, Alliance Creative Community Project, ANAJA (L'Eternel a répondu), l'Association Burkinabé pour la Survie de l'Enfance, l'Association des étudiants tamouls de France, l'Association Mauritanienne pour la promotion du droit, l'Association pour les Victimes Du Monde, l'Association Solidarité Internationale pour l'Afrique (SIA), L'Observatoire Mauritanien des Droits de l'Homme et de la Démocratie, Society for Development and Community Empowerment, Tamil Uzhagam, Tourner la page, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[15 mai 2017]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



Les Tamouls du Sri Lanka, un peuple sacrifié ? Le Mai, est le mois de la commémoration du Génocide des tamouls du Sri Lanka*

Le 18 mai 2015, les Tamouls de Monde entier commémorent l'un des plus grands massacres commis à l'encontre du peuple tamouls au Sri Lanka : plus de 70 000 tamouls ont périés sous les bombardements de l'armée sri lankaise entre janvier et mai 2009 et 146 679 personnes sont toujours portées disparues.

En septembre 2015, le Haut Commissaire du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a déclaré que le peuple (Tamil) du Sri Lanka était victime de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. En analysant la façon dont les crimes ont été commis, il a déclaré qu'il s'agissait de «Crimes systématiques» et pourrait être comparé à des crimes internationaux.

Il a proposé un tribunal d'Hybride composé de juges, avocats et enquêteurs internationaux, car le système juridique sri-lankais est impartial et ne protège pas les victimes.

Jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement sri lankais qui a cosigné la résolution de l'ONU, refuse l'accès aux juges et aux enquêteurs internationaux pour juger ceux qui ont commis des crimes contre l'humanité.

Le silence assourdissant de la communauté internationale nous montre comme le souligne le journal Le Monde que "les victimes des guerres civiles ne sont pas toutes égales devant l'horreur de leur sort". La fin de ce conflit meurtrier ne semble, hélas pas, marquer la fin des persécutions des Tamouls du Sri Lanka. En février 2013, 130 responsables catholiques et protestants du Nord et de l'Est du Sri Lanka ont lancé un appel à l'ONU, lui demandant d'intervenir avant "le total anéantissement du peuple tamoul".

« Les victimes des guerres civiles ne sont pas toutes égales devant l'horreur de leur sort ». Certaines peuvent au moins se targuer d'être au cœur de mouvements d'indignation et de protestations internationales qui conduisent, comme en Libye, à des interventions militaires. D'autres, comme en Palestine, sont l'objet d'une surexposition médiatique à l'origine d'une mobilisation d'organisations transnationales. Certains conflits, hasard de l'histoire et de la géographie, restent en revanche oubliés du monde. Véritable trou noir du droit d'ingérence et exemple de non-assistance à population en danger, la guerre qui a opposé, au Sri Lanka, entre 2006 et 2009, le gouvernement à la rébellion séparatiste des Tigres de libération de l'Eelam tamoul a été marquée d'un silence assourdissant de la communauté internationale, silence qui pèse encore. Chose rare, les Nations unies, dont l'une des missions principales est de protéger les civils, ont publié, mercredi 14 novembre 2014, un rapport provisoire aux allures de mea maxima culpa sur leur propre indifférence.

L'ancien secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon, a lui-même livré les résultats de ce travail autocritique lors d'un exercice ressemblant à un acte de contribution peu commun au sein de cette instance internationale. Trois ans et demi après la fin d'un conflit qui était en cours depuis 1972, puis qui s'était aggravé à partir de la fin 2005, Ban Ki-moon a admis, à travers ce rapport, que "le système des Nations unies a échoué à assumer ses responsabilités". »

« Dans un développement clé, le ministre en chef du Conseil provincial du Nord (NPA), Justice CV Wigneswaran, a appelé mardi (08/02/2015) à de véritables enquêtes internationales sur le génocide contre les Tamouls commis par les gouvernements successifs depuis l'indépendance de Ceylan en 1948.

Sous le couvert de la souveraineté, les gouvernements qui se sont succédé à la tête de l'Etat Sri Lankais, ont commis des épurations ethniques, des crimes contre l'humanité pendant plusieurs décennies. Les pogroms incessants ciblés sur les tamouls en 1958, 1962, 1974, 1977, 1978, 1981, 1983 et ceux plus récents en 2009 ont conduits plus d'un million et demie de tamouls à fuir hors du Sri Lanka.

Après la fin de la guerre civile au Sri Lanka, le 18 Mai 2009, l'ONU a publié un rapport accablant, achevé le 12 avril 2010 par des experts, accusant Colombo de nombreuses violations des Droits de l'Homme.

En mai 2009, lors de l'offensive finale, selon l'ONU, le gouvernement sri lankais « aurait déployé des moyens violents ». Il est, aujourd'hui, incriminé d'avoir « bombardé systématiquement des hôpitaux, dénié une aide humanitaire aux civils, violé des femmes tamoules et commis à l'encontre de la population des violations des droits de l'homme à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone de conflit ».

Le panel d'experts, nommé par le secrétaire général de l'ONU, Monsieur Ban Ki- Moon en juin 2010, composé de trois membres, MM. Marzuki Darusman, de l'Indonésie, Yasmin Sooka, de L'Afrique du Sud, et Steven Ratner, des Etats-Unis dénonce globalement les violations graves du droit humanitaire international et des droits internationaux de l'homme commises par les deux parties, dont certaines semblent « s'apparenter à des crimes de guerre, voire des crimes contre l'humanité ».

L'ONU a déclaré que plus de 70.000 tamouls ont été tués durant les derniers jours de la guerre et selon les informations de l'agent gouvernemental de Mullaitivu et de Kilinochchi, 429.059 personnes étaient présentes au début du mois d'octobre 2008 dans Vanni. Le recensement mené par UN-OCHA, mis-à-jour le 10 juillet 2009, estime à 282.380 le nombre de personnes ayant quittés les régions de Vanni, pour venir en zone contrôlé par l'Etat Sri Lankais.

Les 146 679 personnes restantes sont portées disparues.

Plus de 18.000 Tamouls ont été arrêtés, suspectés d'être des cadres de la guérilla des LTTE ou se sont rendu aux forces de sécurité sri-lankaises à la fin de la guerre en 2009, et ce qu'elles sont devenues est ignoré à ce jour.

15 novembre 2012 – Les Nations Unies s'engagent à tenir compte d'une enquête interne, qui a conclu à l'échec de l'Organisation à assumer ses responsabilités lors des derniers mois de la guerre civile au Sri Lanka en 2009, afin d'améliorer la manière dont elle mène ses activités au service des populations en détresse, a promis jeudi un haut fonctionnaire des Nations Unies.

Publié hier, le rapport du groupe dit « de contrôle interne » souligne en effet que l'ONU n'a pas su, en dépit d'alertes précoces, répondre de manière adéquate à la détresse des populations au Sri Lanka dans les phases finales du conflit et immédiatement après, « au détriment de centaines de milliers de civils et en contradiction avec les principes et responsabilités des Nations Unies. »

Dans le cadre du Mandaté par Conseil des droits de résolution A / HRC / 25/1 adoptée le 24 Mars 2014 a donné le pouvoir au Haut-commissariat pour enquêter sur les crimes commis au Sri Lanka entre le 21 Février 2002 et le 15 Novembre 2011. Mais le gouvernement du Sri Lanka n'a pas accepté la résolution et a refusé l'accès aux enquêteurs de UNHCR de faire leur enquête au Sri Lanka.

La commission d'enquête a donc procédé à des enquêtes parmi les victimes de la diaspora et en recueillant des témoignages des Tamouls au Sri Lanka.

Selon la résolution de Mars 2014, les enquêteurs étaient censés donner leur rapport en Mars 2015. En raison d'un changement de gouvernement politique au Sri Lanka, le conseil des droits de l'homme des Nations Unies a retardé le rapport jusqu'au septembre 2015, pour des raisons politiques. Le nouveau gouvernement n'a pas permis aux enquêteurs de poursuivre leurs investigations, afin d'avoir un rapport plus complet. Et aujourd'hui, nous comprenons que, après la publication du rapport en Septembre 2015, le gouvernement sri-lankais recevra recommandation de poursuivre une enquête interne avec son propre système judiciaire.

Nous, Tamouls vivant dans l'île du Sri Lanka, avons vu plusieurs commissions depuis 1948 et personne n'a été traduit en justice. Et nous ne pouvons pas demander à ceux qui ont commis les crimes d'enquêter sur leurs propres crimes et de se mettre face de la justice.

Le monde a connu des guerres depuis des siècles à cause de la soif de pouvoir de certains dirigeants. Les Arméniens, le peuple Juif, les musulmans de Bosnie, du Kosovo, Biafra, du Cambodge, les Tutsi au Rwanda, les Kurdes, les Palestiniens, les Sahraouis, et plus récemment au 21^{ème} siècle, le peuple Tamoul du Sri Lanka.

L'ONU, a été créée après la Seconde Guerre Mondiale, pour garantir la paix et la sécurité dans le monde, tout en veillant au respect d'un de ses principes (le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes), a failli à son devoir, en méconnaissant l'aspiration fondamentale du peuple Tamoul, en particulier sa demande d'autodétermination, et en brillant par son silence radical en 2009.

Nous demandons aux Etats membres de Nations Unies, de ne pas répéter encore les mêmes erreurs.

A l'approche du 18 mai, huit ans sans justice, les Tamouls appellent la France pour qu'elle exerce son devoir afin qu'une investigation internationale impartiale soit organisée pour évaluer les crimes commis au Sri Lanka, comme le demande la résolution du 8 Février 2015 adoptée par l'Assemblée de la Province de Nord.

Nous, les Tamouls du Sri Lanka, avons souffert 67 années d'oppression systématique et nous appelons les pays où nous vivons à comprendre notre situation, et à nous aider à vivre librement.

NOUS DEMANDONS

. Vivre en paix et en liberté sur nos terres ancestrales plurimillénaires des régions tamoules de cette île.

. Une commission d'enquête internationale indépendante et impartiale et un tribunal pénal international pour juger et condamner les auteurs de crimes (de toutes les parties qui se sont affrontées) commis depuis 1948.

. Un référendum d'auto-détermination (comme en Tchécoslovaquie, comme au Sud Soudan, etc.) afin que le peuple tamoul du Sri Lanka décide librement, démocratiquement, de son avenir.

Nous, la communauté tamoule de Monde entier, sommes intimement convaincus que l'intérêt du peuple Tamoul est de parvenir à une solution politique au conflit qui divise les populations habitant le Sri Lanka, l'option militaire et son cortège d'atrocités ne permettant pas d'établir sur le long terme les conditions d'une cohabitation harmonieuse dans un cadre démocratique favorable au développement de chacune et de chacun de ses habitants. En ce sens, la France, qui a œuvré si souvent, partout dans le monde, en faveur de la paix, du respect des Droits de l'Homme et pour le droit à l'autodétermination des peuples, peut et doit jouer un rôle décisif pour une résolution équitable et durable à ce conflit qui n'a que trop duré, pour contribuer à une consultation sereine entre les parties impliquées, pour parvenir à un accord viable nécessaire.

*Swiss Council of Eelam Tamils (SCET), Association Le Collectif La Paix au Sri Lanka. Maison de Tamil Eelam, des ONG sans statut consultatif partagent également les opinions exprimées dans cet exposé.